

# Évaluation de la charte des thèses de l'Université de Paris 02 (Panthéon - Assas)

## Fiche de synthèse individuelle

Note globale : **-16**  
(Entre -20 et +20)

Classe : D  
Tous les axes d'évaluation ont une note strictement négative

Cette charte fait partie des rares chartes à avoir réussi à n'obtenir que des notes négatives : aucun des 27 critères d'évaluation n'est conforme à la charte type !

Il serait donc illusoire de vouloir faire la liste des manquements de cette charte : toute notion d'engagement a disparu, l'établissement ne se donne aucune responsabilité quant à la rémunération des doctorants, quant à la qualité de l'encadrement, quant au projet du chercheur doctorant.



Chaque palme rouge indique que l'établissement obtient l'une des plus mauvaises notes sur l'un des neuf axes.

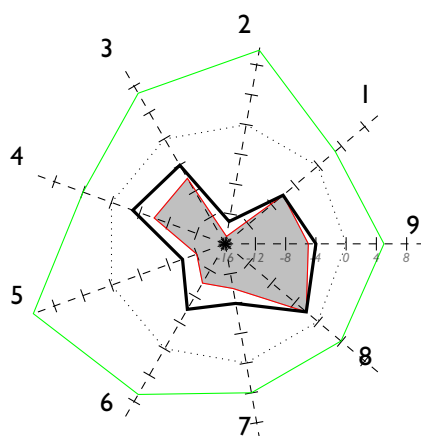
### Effectifs<sup>a</sup> :

- Doctorants : 1118
  - Doctorants en première année : 172
  - Soutenances par an : 94
- Dernière modification de la charte : Non connue  
Où trouver la charte : [http://www.u-paris2.fr/1205759915327/0/fiche\\_\\_article/&RH=EDOCT](http://www.u-paris2.fr/1205759915327/0/fiche__article/&RH=EDOCT)

### Répartition des critères

- Nombre de critères critiques : 8
- Nombre de critères faibles : 19
- Nombre de critères conformes : 0
- Nombre de critères forts : 0
- Nombre de critères excellents : 0

<sup>a</sup>Sources : MEN-DEPP-SISE, chiffres 2006-2007



Note sur chaque axe – Vert : maximum ; Rouge : minimum ;  
Pointillé : charte type ; Noir : notes de l'établissement  
Intitulés des axes d'évaluation : voir en page suivante

Axes et critères d'évaluation	Min	Max	Score
<b>Axe 1 : La portée et les objectifs de la charte</b>	-6	+3	-6
Critère 1.1 : Engagements réciproques des signataires dans le but de garantir la haute qualité scientifique des travaux	-3	+2	-3
Critère 1.2 : Respect de la charte pour les thèses en co-tutelle	-1	0	-1
Critère 1.3 : Signature de la charte	-2	+1	-2
<b>Axe 2 : Le doctorat : une activité professionnelle</b>	-15	+10	-13
Critère 2.1 : Processus de recrutement des doctorants	-4	+3	-3
Critère 2.2 : Assurance sur la qualité du candidat au doctorat	-2	+2	-2
Critère 2.3 : Responsabilité des structures dans la mise à disposition des moyens nécessaires au travail du doctorant	-3	+1	-3
Critère 2.4 : Intégration du doctorant à l'équipe d'accueil	-3	+3	-2
Critère 2.5 : Engagements du doctorant dans son travail	-3	+1	-3
<b>Axe 3 : La rémunération des chercheurs doctorants</b>	-6	+7	-4
Critère 3.1 : Rémunération du plus grand nombre de doctorants possible	-3	+4	-1
Critère 3.2 : Responsabilité des structures dans l'obtention de la rémunération des doctorants	-3	+3	-3
<b>Axe 4 : La définition du projet de recherche</b>	-6	+4	-3
Critère 4.1 : Initiative des structures dans la définition d'un projet de recherche doctoral	-3	+2	-2
Critère 4.2 : Qualités du projet de recherche : clarté, originalité, faisabilité	-3	+2	-1
<b>Axe 5 : La qualité de l'encadrement</b>	-12	+11	-10
Critère 5.1 : Limitation du nombre de doctorants encadrés par un même directeur	-3	+4	-3
Critère 5.2 : Information aux candidats sur le nombre de doctorants encadrés par un même directeur	-2	+2	-2
Critère 5.3 : Investissement du directeur dans l'encadrement d'un doctorant : fréquence et régularité des rencontres et du suivi	-3	+2	-3
Critère 5.4 : Description du rôle du directeur de thèse	-4	+3	-2
<b>Axe 6 : Le projet professionnel et la poursuite de carrière</b>	-10	+7	-6
Critère 6.1 : Information des candidats au doctorat sur le devenir professionnel des docteurs	-2	+2	-1
Critère 6.2 : Importance du projet professionnel du doctorant	-3	+2	-2
Critère 6.3 : Implication du doctorant et des structures dans la préparation de son avenir professionnel (formations)	-4	+2	-2
Critère 6.4 : Responsabilité des docteurs dans le suivi de leur carrière	-1	+1	-1
<b>Axe 7 : La durée du doctorat</b>	-10	+4	-8
Critère 7.1 : Durée de référence du doctorat : 3 ans	-4	+1	-2
Critère 7.2 : Encadrement des prolongements de la durée	-4	+3	-4
Critère 7.3 : Rappel des engagements pour respecter la durée du doctorat	-2	0	-2
<b>Axe 8 : La valorisation des travaux de recherche des doctorants</b>	-2	+4	-2
Critère 8.1 : Importance de la valorisation des travaux de recherche	-1	+2	-1
Critère 8.2 : Citation du doctorant comme auteur de ses travaux	-1	+2	-1
<b>Axe 9 : Les procédures de médiation</b>	-5	+5	-4
Critère 9.1 : Existence d'une procédure de médiation en cas de conflit	-3	+3	-2
Critère 9.2 : Existence de plusieurs niveaux de recours	-2	+2	-2
<b>Note globale (avant normalisation)</b>	-72	+55	-56
<b>Note globale normalisée</b>	-20	+20	-16